

Carrières à Valenciennes

Contexte géologique

1. Craies blanche et grise
2. Faible recouvrement et hors nappe
3. Exploitations rives gauche et droite de l'Escaut

Risque historique

1. XII^{ème} (remparts) et XVII^{ème} siècles (fortifications et constructions)
2. « Perte » de la mémoire collective



Carrières à Valenciennes

Variabilité importante des aléas

a. intégration progressive des cavités en zone urbaine

1. Retour à un état initial impossible
2. Aléas dépendant des types de vides et facteurs aggravants
3. Risques persistants dans le long terme mais réductibles



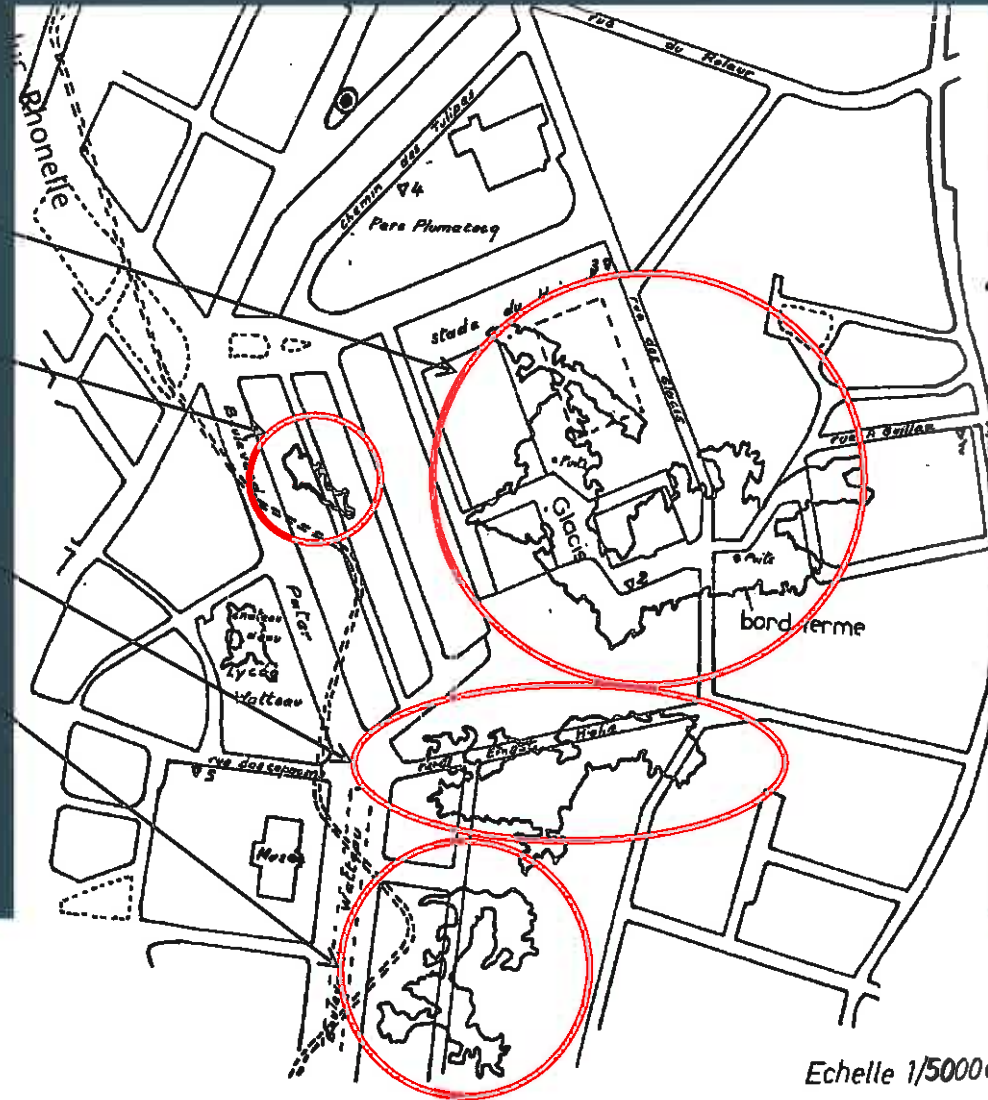
La Plaine de Mons – une zone fortement exposée


Carrière du Glacis

Carrière rue Serbat

Carrière rue Hoëlle

Carrière rue Milhommée



Echelle 1/5000 

VALENCIENNES

ma ville

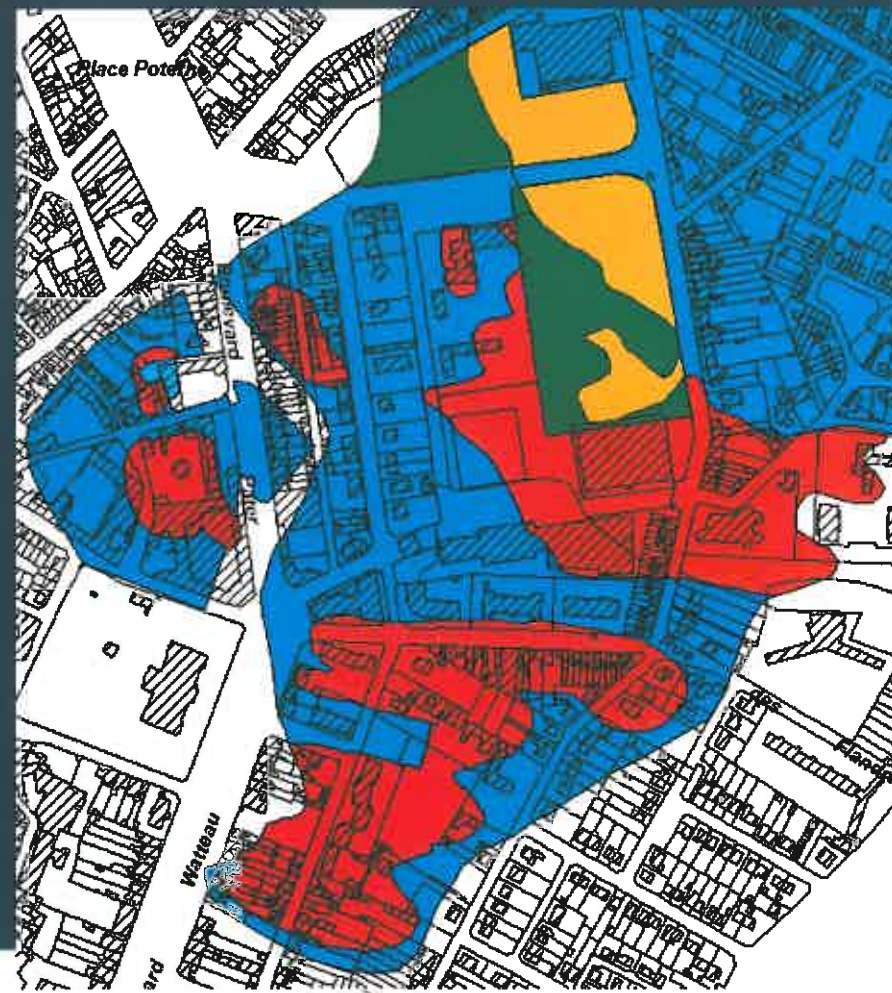
SOLIDAIRE

DYNAMIQUE

DURABLE

Comblement de carrières à Valenciennes

Extrait de la carte du PPRMT établi le 1^{er}
Janvier 2008



**Ville de
Valenciennes**

Propriété du sous-sol

L'article 552 du Code Civil stipule que :

« le propriétaire du fonds est également propriétaire du tréfonds... »

sauf droit des tiers

Les risques d'instabilité liés aux cavités (hors mines) sont considérés comme

« risque naturel... »

Régime assurantiel (indemnisation des dégâts causés)

Compétence et responsabilité

1. Statut juridique de droit privé : le propriétaire
2. Urbanisme et sécurité des administrés : le Maire
3. Affichage du risque (PPRN) et réglementation: l'État





Des priorités établies lors des inspections et sur la connaissance du site



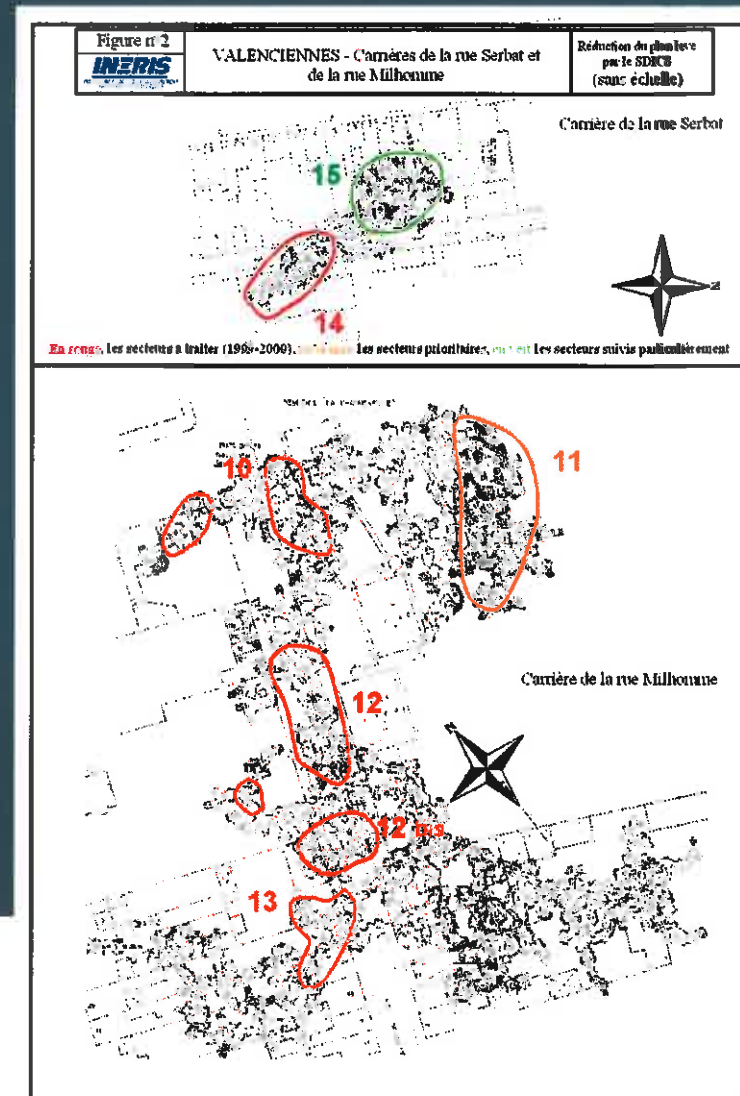
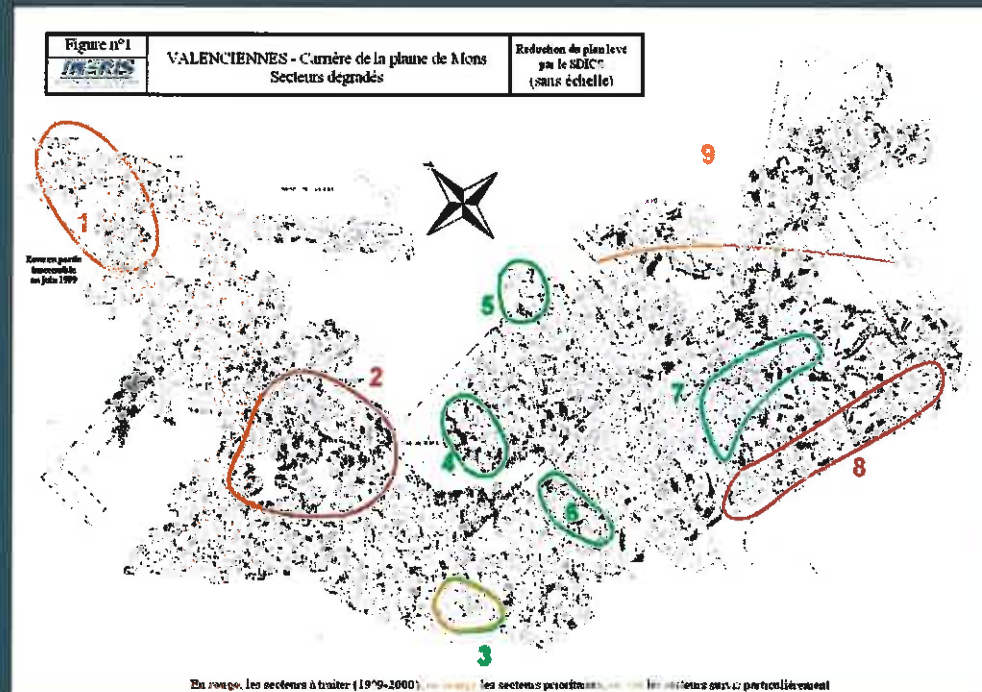
1 – 2010 – rue Milhomme



2 – 2010 – rue Milhomme



Priorisation en fonction de l'état géotechnique des cavités



Expertises : 1999 ... 2005

Confirmées par inspections 2009 et 2010

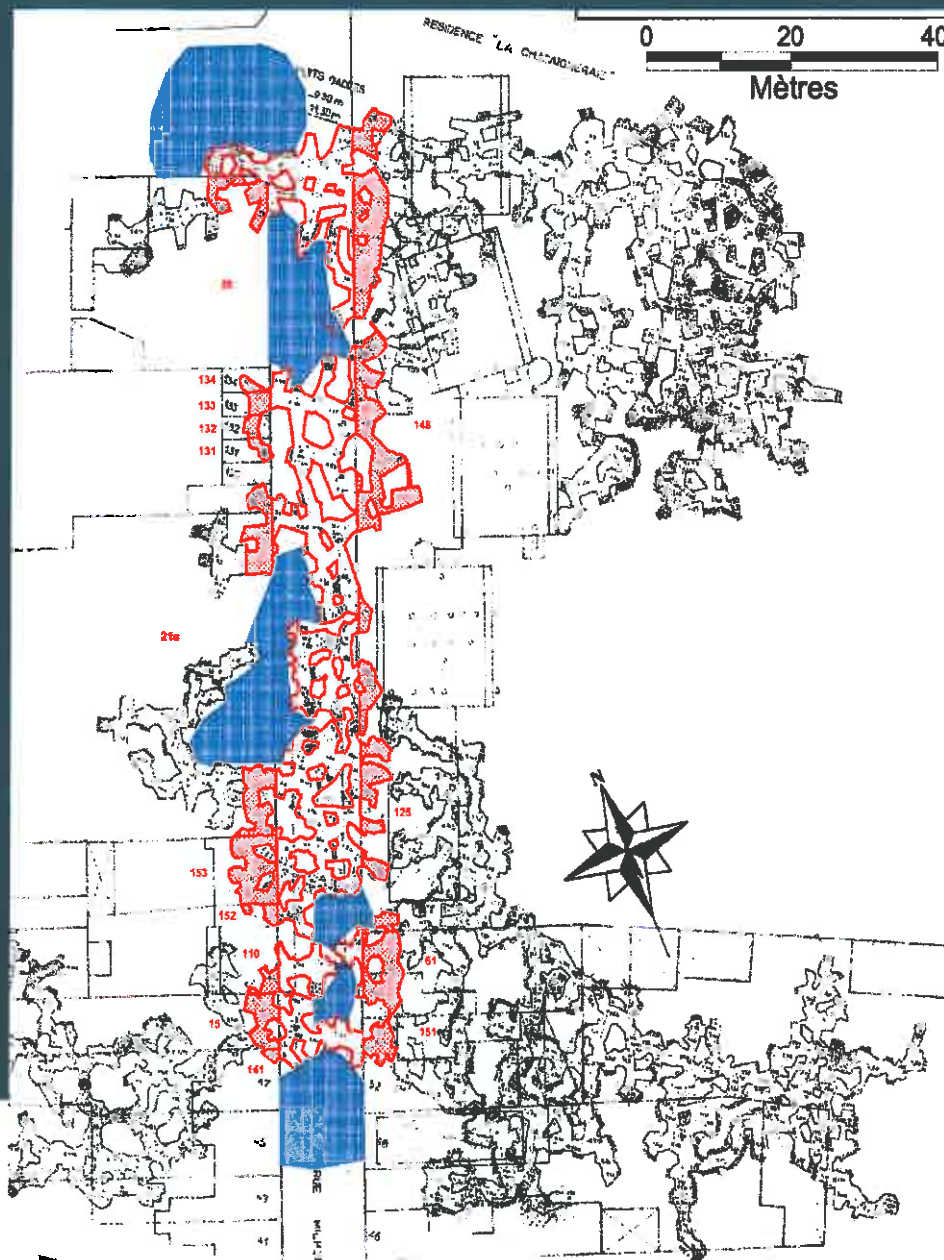
VALENCIENNES

ma ville

SOLIDAIRE

DYNAMIQUE

DURABLE



Ville de
Valenciennes

Montage de l'opération:

Technique:

Une ingénierie composée:

- de la ville (Direction du Patrimoine Bâti)
- d'Inéris
- d'un Bureau d'étude géotechnique (Valetudes)
- d'un bureau d'études de sols (Soreg)

Avec une technique testée et approuvée:

- comblement par injection de coulis
- vérification visuelle des murs de barrage
- vérification par caméra des injections effectuées
- mission G4 confiée à la Maîtrise d'œuvre



Montage de l'opération:

Juridique:

- la ville est le Maître d'Ouvrage de l'opération globale
- elle assure la passation des marchés, le suivi, la conformité et la réception et assure l'interface entre les riverains et l'entreprise
- une convention est signée avec les riverains intéressés
- avant travaux, passage d'un expert (référé préventif) pour constater l'état des bâtis avant travaux
- avant travaux, envoi d'un courrier aux non participants pour leur rappeler leurs responsabilités

Financier:

- la ville commande les travaux
- la ville paye l'entreprise
- conformément à la convention, la ville se fait rembourser de la somme réellement effectuée pour chaque riverain



Montage de l'opération:

Echéancier

- Chaque riverain a un rendez-vous avec la ville (Direction du Patrimoine Bâti) et la Maîtrise d'oeuvre
- Consultation des entreprises avec résultat de l'appel d'offres
- Formulation du coût parcelle par parcelle après consultation avec information de chaque riverain
- Démarrage des travaux après validation ou non d'une subvention

Après

- Modification du PPRMT

